

AYANTS DROIT A CHARGE AU SENS DE LA SECURITE SOCIALE* POUR LESQUELS JE SOUHAITE ADHERER

Les cotisations relatives aux Ayants droit «à charge au sens de la Sécurité sociale» seront prélevées directement par l'employeur via le bulletin de salaire.

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° DE SÉCURITÉ SOCIALE	(1)
Conjoint⁽²⁾ à charge au sens social			
			<input type="checkbox"/>
Enfants⁽³⁾			
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

* À savoir Ayants droit immatriculés sous le numéro de Sécurité sociale du Salarié

(1) Pour accélérer mes remboursements de frais de santé, mes décomptes seront télétransmis à AG2R Réunica Prévoyance par ma Caisse Primaire d'assurance Maladie - Je coche la case pour m'y opposer

(2) Conjoint, concubin ou partenaire de PACS

(3) En cas d'enfants supplémentaires merci d'indiquer les éléments sur une feuille annexe.

VOTRE ADHÉSION FACULTATIVE POUR VOTRE CONJOINT NON À CHARGE AU SENS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE*

Vous pouvez faire bénéficier votre conjoint "non à charge au sens de la Sécurité sociale" des mêmes garanties que vous, moyennant le paiement d'une cotisation supplémentaire. Le règlement de celle-ci s'effectue mensuellement à terme échu par prélèvement direct sur votre compte bancaire, le 08 de chaque mois.

Cochez ici pour un prélèvement le 15 de chaque mois.

Je demande l'extension, à titre facultatif, de la couverture Frais de santé à mon conjoint non à charge au sens social (conjoint non à charge tel que désigné dans la notice d'information)

La suspension ou la résiliation du régime de base obligatoire du salarié entraîne la suspension ou la résiliation de la présente garantie.

Date d'adhésion souhaitée au régime facultatif : (Si non renseignée, c'est la date du premier jour du mois qui suit la demande qui sera retenue) : 01 |||

Régime de sécurité sociale de mon conjoint non à charge : Régime général Régime local

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance ||| N° de Sécurité sociale ||||| (1)

* À savoir Conjoint immatriculé à titre personnel auprès d'un régime de Sécurité sociale

(1) Pour vos remboursements, afin de vous éviter une démarche administrative supplémentaire, nous utiliserons les échanges par télétransmission avec votre caisse d'assurance maladie. Dans le cas où vous souhaitez vous y opposer (autre mutuelle ou choix personnel). Vous devrez alors attendre la réception du décompte de votre caisse de sécurité sociale et nous l'envoyer ensuite pour obtenir vos remboursements. Dans le cas, et uniquement dans ce cas vous devez cocher la case.

COTISATION MENSUELLES AU TITRE DU RÉGIME FACULTATIF

		BASE	RENFORCÉE	CONFORT
		% PMSS (1)	% PMSS (1)	% PMSS (1)
Régime général	Conjoint non à charge	1,02 %	1,51 %	2,06 %
Régime Alsace Moselle	Conjoint non à charge	0,51 %	0,89 %	1,54 %

(1) Les taux de cotisation s'appliquent en pourcentage du PMSS (consulter la fiche tarif).

Commercialisation par une technique de vente à distance ou démarchage.

J'atteste avoir reçu et pris connaissance des informations visées par les articles L.932-15-1 et R.932-2-3 du code de la Sécurité sociale qui sont reproduits dans la notice d'information du régime. Je m'engage à utiliser la langue française pendant la durée de l'adhésion. J'accepte que mon adhésion auprès d'AG2R Réunica Prévoyance commence à s'exécuter à partir de la date de signature figurant sur le bulletin d'affiliation et je reconnais avoir été informé du montant des cotisations dues. Je reconnais avoir pris connaissance que je bénéficie d'un droit à renonciation dans les conditions définies dans la notice d'information.

J'atteste l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information du régime.

Fait à : _____

Date : |||

Signature **obligatoire** du salarié

